

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-2024010911M08012024-02
Reçu le 10/01/2024

Séance du 08 Janvier 2024

Nombre de
conseillers

| | |
|-----------------|----------|
| - en exercice | 14 |
| - présents | 10 |
| - votants | 11 |
| - absents | 4 |
| - exclus | 0 |
| - vote pour : | 11 |
| - vote contre : | 0 |
| - abstentions : | 0 |
| Convocation : | 02/01/24 |

L'an deux vingt-quatre, le huit Janvier à 20 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la Mairie de Planioles sous la présidence de M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François.

Absents/Excusés : Lucette CARSAC, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA G.)

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM08012024-02

OBJET

**Suppression d'un
poste d'Adjoint
territorial
d'animation et
création d'un
poste d'Adjoint
territorial
d'animation
principal 2^{ème}
classe**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent d'animation à l'école a été titularisé le 01/04/2016.

Etant donné son ancienneté dans ce cadre d'emploi, celle-ci a la possibilité d'avance de grade d'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe à compter de janvier 2024.

Il convient de supprimer le poste d'Adjoint d'animation de l'agent qui occupe cet emploi à raison de 16 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe à 16 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de supprimer le poste d'adjoint territorial d'animation à raison de 16 h par semaine et de créer le poste d'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe à 16 h par semaine à compter du 08 Janvier 2024.
- Autorise le Maire à toutes les démarches et signatures nécessaires.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme, le 08 Janvier 2024.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 10/01/2024
et publication ou
notification
du 10/01/2024

Le Maire,
Guy LACOUT.

